Octobre 2026

SVU
Société Villeurbannaise d'Urbanisme

LETTRE D'INFO

Bonjour
Gratte-Ciel

Élection de locataires, votez pour vos représentants !

Edito

Chers locataires,

Tous les quatre ans, vous êtes invités à élire vos représentants de locataires. Ce rendez-vous est important : il vous permet de choisir les personnes qui défendront vos intérêts et vous représenteront auprès de la SVU.
Leur rôle est essentiel. À votre écoute, ils relaient vos attentes, vos préoccupations et vos propositions. Ils participent également aux échanges et aux décisions sur des sujets qui concernent directement votre quotidien : qualité de service, entretien des résidences, charges locatives, travaux, cadre de vie.

À la SVU, nous sommes convaincus que l'amélioration du service rendu passe par une concertation régulière avec les habitants. Les représentants des locataires y contribuent pleinement, en apportant leur connaissance du terrain et leur expérience du quotidien. Leur présence permet ainsi d'enrichir les réflexions et faire progresser collectivement la qualité de votre cadre de vie.

Voter, c'est choisir vos représentants pour les quatre prochaines années et leur donner toute la légitimité nécessaire pour agir en votre nom au côté de la SVU.

Julie Quantin,
Directrice du pôle Habitat et clientèle

C'EST D'ACTU

Élections des représentants des locataires

Les élections des représentants des locataires auront lieu de **mi-novembre au 8 décembre** 2026. Élire ses représentants, c'est voter utile pour une personne qui vit dans votre immeuble ou votre quartier et qui connait les besoins des logements et de la collectivité.
Ces représentants sont les ambassadeurs des locataires auprès du bailleur pour les défendre et faire respecter leurs droits.
Vous recevrez prochainement par courrier les listes et déroulé des élections.

4

C'EST LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES. 2 DES REPRÉSENTANTS SIÈGENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SVU ET AU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE.

ÇA VOUS CONCERNE

Espace client : toutes vos démarches en quelques clics !

Pour faciliter vos échanges avec la SVU, l'espace client est en ligne. Il vous permet de réaliser et de suivre toutes vos démarches quelles soient administratives ou techniques. Vous n'avez pas de compte ? Inscrivez-vous avec la vidéo d'aide à l'installation sur svu.fr

Pour une réclamation, une demande, une démarche, connectez-vous sur mon espace SVU !



L'espace client, c'est quoi ?

accessible 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, l'espace client simplifie vos démarches au quotidien et permet de gérer simplement votre compte et d'échanger avec la SVU.

Que pouvez-vous faire depuis votre espace ?

- ⇨ Consulter et télécharger votre avis d'échéance
- ⇨ Transmettre vos attestations d'assurance à jour
- ⇨ Payer votre loyer en ligne
- ⇨ Consulter et modifier vos coordonnées
- ⇨ Faire une demande administrative
- ⇨ Signaler un problème technique
- ⇨ Suivre l'avancement de vos demandes

Comment créer votre compte ?

⇨ Étape 1 : Pour créer votre compte, rendez-vous sur monespace.svu.

⇨ Étape 2 : Cliquer sur « Créer mon espace SVU ».

⇨ Étape 3 : Renseigner les informations demandées (adresse mail, date de naissance et numéro de dossier de facturation visible sur votre avis d'échéance).

⇨ Étape 4 : Activer votre compte à l'aide du lien reçu dans votre boite mail. Pensez à regarder vos spams.

Pour accéder encore plus facilement à votre espace client, téléchargez l'application « SVU - Mon espace client » via google play ou app store.

« À la SVU, nous oeuvrons pour simplifier et fluidifier votre expérience client à travers un espace numérique accessible »

C'EST DANS L'AIR

Enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) : votre réponse est obligatoire

Vous allez prochainement recevoir dans vos boîtes aux lettres une enquête SLS. Cette enquête a lieu tous les ans et concerne pour cette année les locataires qui ne bénéficient pas de l'APL. Son objectif est de déterminer si les locataires dépassent les plafonds de ressources HLM. Ces plafonds permettent de déterminer l'attribution d'un logement social.
La réponse à cette enquête est obligatoire.

Vous avez jusqu'au 5 octobre 2026 pour répondre. On compte sur vous !

Forum de la santé mentale : on en parle sur notre stand !

Dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale, **un forum est organisé jeudi 15 octobre, de 14h à 17h avenue Henri Barbusse.** La SVU sera présente pour échanger avec vous sur les sujets de santé mentale en lien avec le logement. Une action de sensibilisation et de prévention aux punaises de lit sera également proposée.

Octobre bleu : tout un programme pour les seniors !

Du 6 au 11 octobre 2026, la Semaine Bleue est organisée par la Ville de Villeurbanne pour les seniors afin de créer du lien entre les différentes générations.

Au programme : le Forum Vivre au présent, des animations, des expositions, des balades urbaines, des ateliers intergénérationnels, des séances de cinéma, un grand bal...

Plus d'informations sur https://viva.villeurbanne.fr/l-essentiel/evenement/semaine-bleue-on-a-tant-a-partager

Festival Sur Place ou à Emporter

Le Festival Sur Place ou à Emporter revient du **vendredi 2 au dimanche 4 octobre de 10h à 23h** avenue Henri Barbusse. Les amateurs de street-food y retrouveront des food trucks, un marché de producteurs, des ateliers, des concerts et des animations sur la nourriture.

Toutes les informations sur l'événement sont à retrouver sur @destination_gratte_ciel

Des chaussures en pyramide !

Les 25 et 26 septembre l'association Handicap International a organisé pour la première fois à Villeurbanne son événement phare autour des Pyramides de chaussures.

A cette occasion, une visite exclusive était proposée aux locataires comprenant un temps d'échanges, une démonstration de déminage humanitaire réalisée par un expert, le tout suivi d'un temps de présentation autour des actions de mobilisation citoyenne et de plaidoyer d'Handicap International.

Propreté : mieux contrôler

C'est une attente forte des locataires exprimée dans le cadre de l'enquête de satisfaction. La SVU met en place des contrôles de la propreté pour en assurer un meilleur suivi. Une vérification sera dorénavant faite tous les mois dans les allées.

C'EST PLUS CLAIR

Régularisation des charges



AHMED

Bonjour, je n'ai pas encore reçu ma régularisation des charges, est-ce normal ?

Bonjour Ahmed, merci pour votre message. Il n'y pas de moment dédié pour l'envoi des régularisations des charges. Le bailleur dispose de 3 ans pour l'envoyer, ce qui signifie qu'il n'a pas d'obligation de la faire chaque année. Un mois avant la régularisation, vous recevrez un courrier vous informant des modalités.

SVU

Comment cela se passe si j'ai trop payé ?

Si vous avez payé plus de charges que nécessaire, le montant en trop sera déduit de votre loyer.

Et à l'inverse ?

Si vous n'avez pas payé assez de charges, la SVU vous demandera un complément. Une première échéance de 50 € sera prélevée lors de la facturation.

Si je ne peux pas payer ?

Nous pouvons mettre en place un échéancier pour vous permettre de payer en plusieurs fois. Vous pouvez vous rapprocher du service recouvrement pour en faire la demande.

C'EST PLUS VERT

Débouchez votre évier, éliminez les accumulations et les odeurs avec 3 ingrédients !



Gros sel



Bicarbonate de soude



Vinaigre blanc



Eau bouillante

1. Mélangez le sel et le bicarbonate de soude
2. Versez le mélange dans l'évier
3. Ajoutez le vinaigre, ça mousse
4. Attendez 15 à 30 minutes
5. Rincez à l'eau bouillante
6. Vos tuyaux sont débouchés et nettoyés

SVU – Communication – Octobre 2026 – Crédits : Flaticon, Kerismaker, Magnific, Juicy fish, HexagonO75, Smashicons